



# SIVU DU CONFLENT

Eau Potable : Conflent

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

### **Exercice 2021**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	8
1.6.2.	Production .....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	10
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	12
2.1.	Modalités de tarification .....	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance .....	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	21
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	23
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	23
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	23
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	24
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	25
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Branchements en plomb.....	26
4.2.	Montants financiers.....	26
4.3.	État de la dette du service .....	26
4.4.	Amortissements .....	27
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	27
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	29
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	29
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	29
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	30

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIVU DU CONFLENT
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Conflent
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Campôme, Clara-Villerach, Codalet, Eus, Los Masos, Marquixanes, Molitg-les-Bains, Prades, Taurinya
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* : .....  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 14/09/2017  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  Régie par  Régie à autonomie financière

\* Approbation en assemblée délibérante

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 9 714 habitants au 31/12/2021 (9 474 au 31/12/2020).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 195 abonnés au 31/12/2021 (5 093 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Campôme	135			136	
Clara-Villerach	168			175	
Codalet	191			201	
Eus	296			302	
Los Masos	413			433	
Marquixanes	305			328	
Molitg-les-Bains	232			243	
Prades	3121			3141	
Taurinya	233			239	
<b>Total</b>	<b>5 093</b>			<b>5 195</b>	<b>2%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 40,4 abonnés/km au 31/12/2021 (39,6 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,87 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,86 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 103,11 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021. (101,64 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

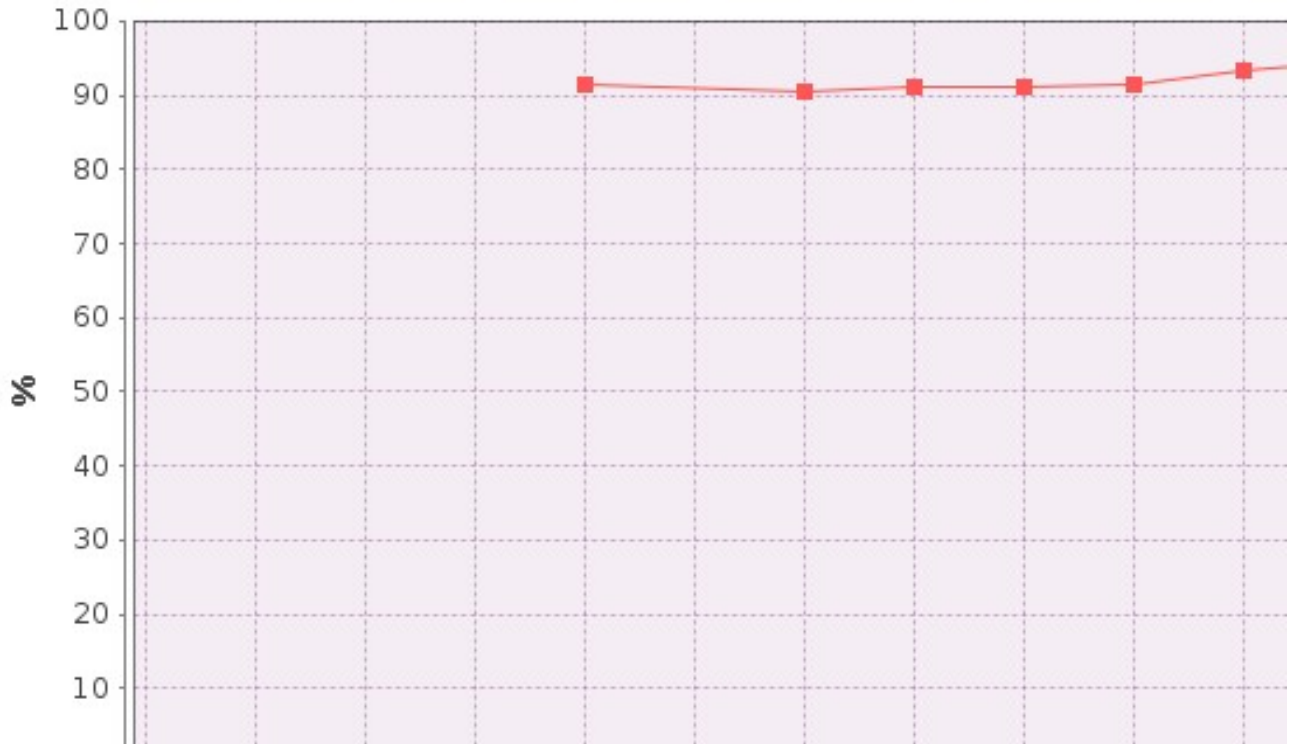


Le service public d'eau potable prélève 1 129 459 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021 (650 039 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
S3 BERNADAL BASSE - Clara (en secours)			0	0	___%
Forage DU LLISCOU - Clara			0	0	___%
RAVIN LA LOUERIE - Clara-Villerach			21 296	21 791	2,3%
S1 BERNADAL HAUTE - Clara			0	0	___%
S1 FRITZEILLES - Taurinya			28 507	41 391	45,2%
Puits EN GORNER RIVE DROITE - Ria Sirach			557 833	1 000 321	79,3%
PRISE RIVIERE DU SILL-CASTELLANE - DRAIN - Mosset			42 403	65 956	55,5%
S4 BERNADAL BASSE - Clara (en secours)			0	0	___%
<b>Total</b>			650 039	1 129 459	73,8%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 95%.



### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

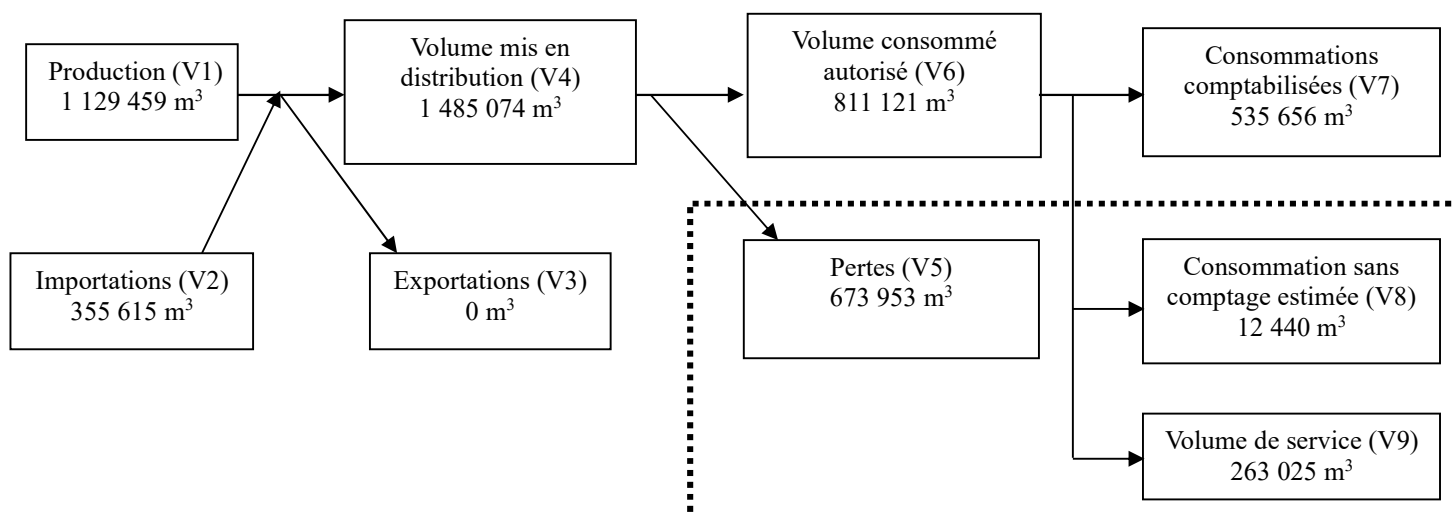


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Observations
<b>Total</b>	<b>0 m3</b>	<b>0 m3</b>	

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



### 1.6.2. Production



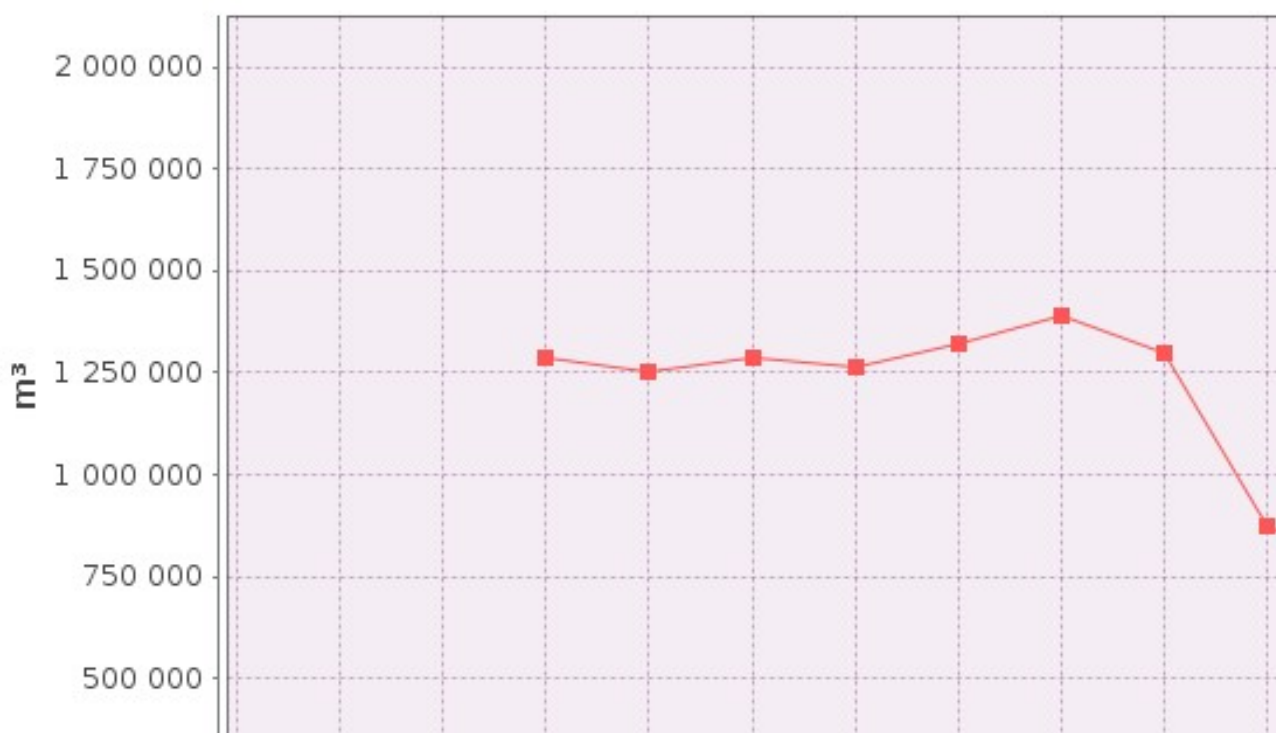
Le service a 4 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
EN GORNER	Filtre à sable ouvert + Chloration (chlore gazeux)
LA CAROLE	Traitement UV + Chloration
CLARA	Filtre a sable fermé + Traitement UV + Chloration
TAURINYA	Chloration



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
S3 BERNADAL BASSE - Clara (en secours)	0	0	___%	20
Forage DU LLISCOU - Clara	0	0	___%	40
RAVIN LA LOUERIE - Clara-Villerach	21 296	21 791	2,3%	80
S1 BERNADAL HAUTE - Clara	0	0	___%	80
S1 FRITZEILLES - Taurinya	28 507	41 391	45,2%	60
Puits EN GORNER RIVE DROITE - Ria Sirach	557 833	1 000 321	79,3%	80
PRISE RIVIERE DU SILL-CASTELLANE - DRAIN - Mosset	42 403	65 956	55,5%	80
S4 BERNADAL BASSE - Clara (en secours)	0	0	___%	20
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>650 039</b>	<b>1 129 459</b>	<b>73,8%</b>	<b>79,27</b>



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



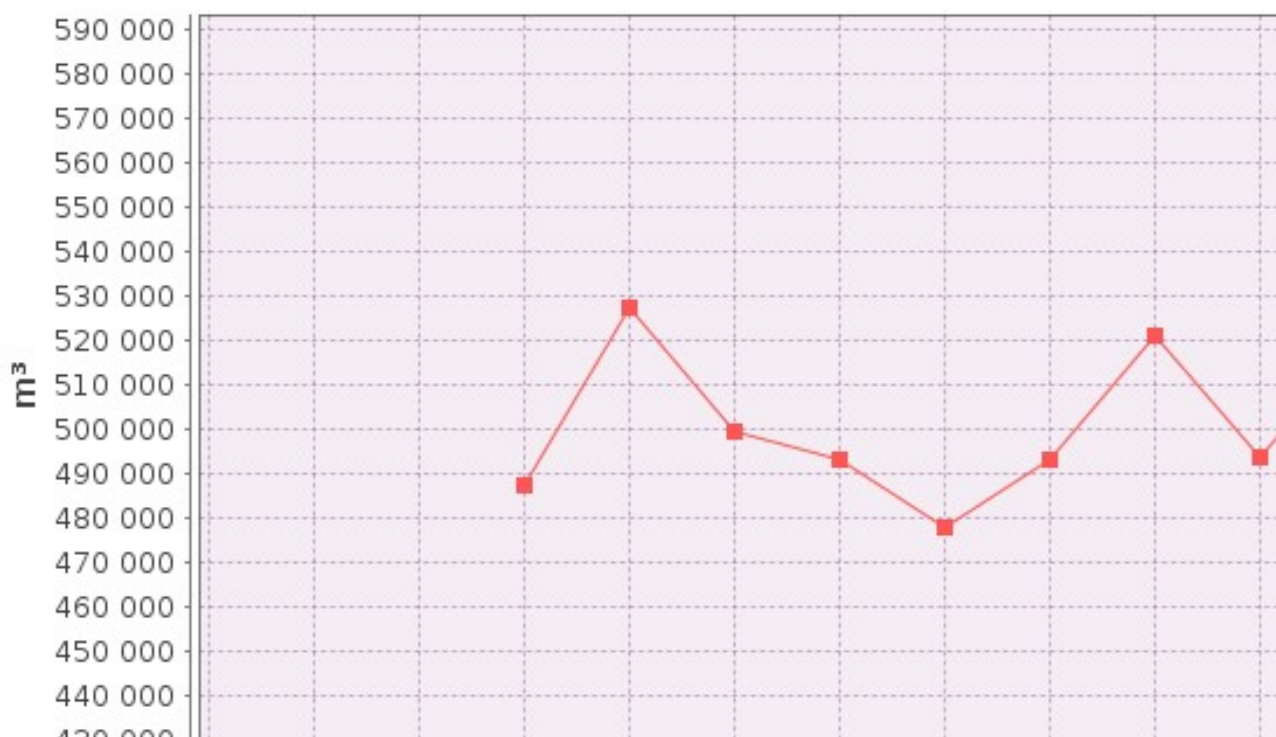
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>631 856</b>	<b>355 615</b>	<b>-43,7%</b>	<b>40</b>

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	499 943	519 375	3,9%
Abonnés non domestiques	17 729	16 281	-8,2%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>517 672</b>	<b>535 656</b>	<b>+ 3,5%</b>
Service de <sup>(2)</sup>			
Service de <sup>(2)</sup>			
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>___%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.  
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	58 721	12 440	-78,8%
<b>Volume de service (V9)</b>	137 696	263 025	91%

Commentaire concernant le volume consommé sans comptage : Le Syndicat a réalisé en 2020 une étude sur les points de comptages sur les communes.

De nombreux points d'alimentation ne sont pas facturés et/ou comptabilisés.

Le service a lancé la mise en place de compteurs pour une première facturation fin 2021. Ces volumes ne sont plus comptabilisés dans les VCSC.

Commentaire concernant le volume de service : Les volumes de service du Conflent comprennent les volumes facturés annulés, les volumes utilisés sur les stations d'épuration, les volumes de lavage de filtres sur la station de traitement d'En Gorner (environ 150 000 m3), les volumes de lavage de réservoir, les incidents de débordements sur les réservoirs, les volumes de purges sur les réseaux, les volumes de perte lors des travaux, et les volumes de sous-comptage.

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	714 089	811 121	13,6%

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 128,6 kilomètres au 31/12/2021 (128,6 au 31/12/2020).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 153.61 € TTC locataire et 48.54 € TTC € au 01/01/2021

156.68 € TTC locataire et 49.51 € TTC € au 01/01/2022

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	42 €	44 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 120 m <sup>3</sup>	1,292 €/m <sup>3</sup>	1,292 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 120 m <sup>3</sup>	1,292 €/m <sup>3</sup>	1,292 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	€	€
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m <sup>3</sup>	0,13 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,2 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

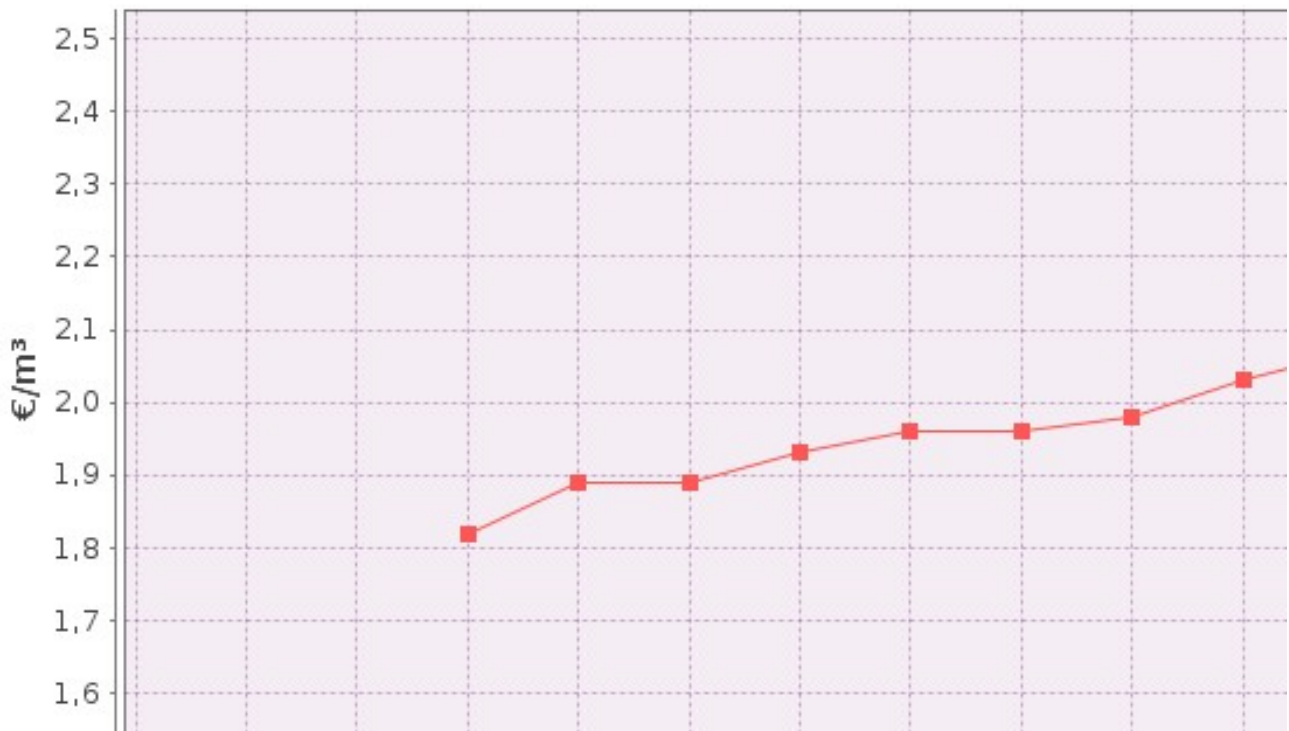
- Délibération du 07/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 07/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du / / effective à compter du / / fixant ...
- Délibération du / / effective à compter du / / fixant ...

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	42,00	44,00	4,8%
Part proportionnelle	155,04	155,04	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	197,04	199,04	1%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	_____	_____	_____%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	24,00	33,60	40%
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	_____%
Autre : .....	0,00	0,00	_____%
TVA	13,02	13,65	4,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	52,62	62,85	19,4%
<b>Total</b>	<b>249,66</b>	<b>261,89</b>	<b>4,9%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,08</b>	<b>2,18</b>	<b>4,8%</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022 en €/m <sup>3</sup>
Campôme		
Clara-Villerach		
Codalet		
Eus		
Los Masos		
Marquixanes		
Molitg-les-Bains		
Prades		
Taurinya		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de **535 656 m<sup>3</sup>/an** (517 672 m<sup>3</sup>/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Augmentation du tarif de l'abonnement de l'eau de 2,00 € dans le but de faire face aux dépenses obligatoires d'exploitation et aux investissements à venir sur la station de production d'eau potable d'En Gorner.

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	<b>866 448 € (hors redevances)</b>	<b>919 734 € (hors redevances)</b>	
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros	<b>0</b>	<b>0</b>	
Recette d'exportation d'eau brute	<b>0</b>	<b>0</b>	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>866 448 €</b>	<b>919 734 €</b>	<b>+ 6.1 %</b>
Recettes liées aux travaux	<b>43 028 € commun avec l'assainissement</b>	<b>59 069 € commun avec l'assainissement</b>	<b>+3.7 %</b>
Contribution exceptionnelle du budget général	<b>0</b>	<b>0</b>	
Autres recettes (préciser)			
<b>Total autres recettes</b>	<b>43 028 €</b>	<b>59 069 €</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>909 476 €</b>	<b>978 803 €</b>	<b>+ 7.6%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : **1 137 129 €** (1 072 258 € au 31/12/2020, redevances comprises).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	49	2	54	0
Paramètres physico-chimiques	52	1	62	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	95,9%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,1%	95,2%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :



· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	70%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>97</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

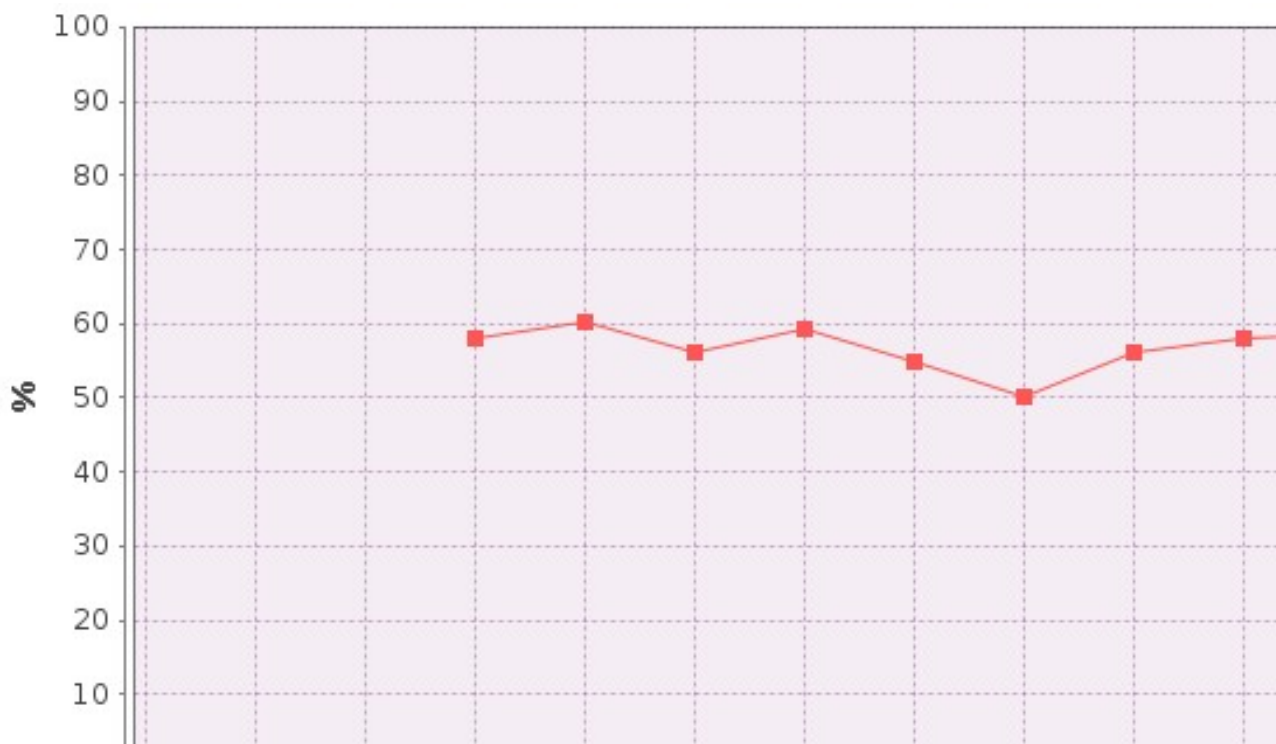
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	55,7 %	54,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	15,21	17,28
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	40,4 %	36,1 %

Un plan d'actions a été défini afin d'améliorer notamment le rendement de réseau, ainsi que le programme de travaux acté et mis à jour pour 6 années, jusqu'à 2026, évoqué chapitre 4.6.



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 20,2 m<sup>3</sup>/j/km (16,3 en 2020).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 14,4 m<sup>3</sup>/j/km (12,1 en 2020).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1.15	0.86	0	0.39	0

Au cours des 5 dernières années, 2,39 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,37% (0,44 en 2020).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 69,9% (50% en 2020).

#### Interventions réalisées sur les réseaux :

Désignation des interventions réalisées au cours de l'année 2021								
COMMUNES	Nouveaux branchnts	Prolongement	Fuites Réseau	Fuites vanne	Fuites Branchement	Fuites avant compteur	Fuite après compteur	Divers
Campome								
Clara-Villerach								
Codalet								
Eus								

<b>Los Masos</b>								
<b>Marquixanes</b>								
<b>Molitg Les Bains</b>								
<b>Prades</b>								
<b>Taurinya</b>								
<b>Total :</b>	<b>15</b>	<b>47</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>42</b>	<b>84</b>	<b>5</b>	<b>73</b>

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 0 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (0 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (0 en 2020).

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 8 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2020).

### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	1 200 308,84	2 049 061,38
Epargne brute annuelle en €	574 131,06	865 410,85
Durée d'extinction de la dette en années	2,1	2,4

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 2,4 ans (2,1 en 2020).



### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	36 622,64	48 177,71
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	1 131 232	1 131 232
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	3,24	4,26

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de 4,26% (3,24 en 2020).



### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : \_\_\_\_\_

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 4

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de 0,77 pour 1000 abonnés (0,2 en 2020).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	5200	5200
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	20
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1090	1070
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %	0.4
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	21 %	20.6 %

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	646 011 €	360 573 €
Montants des subventions en €	72 990 €	182 574 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

#### Description des investissements réalisés au cours de l'année 2021

- Étude de reconnaissance et réhabilitation des sources de Bernadal sur la commune de Clara
- Réhabilitation des réseaux d'eau potable rue du Conflent sur la commune de Codalet (finalisation des paiements)
- Réhabilitation des équipements bêche du réservoir de Codalet (finalisation des paiements)
- Travaux pour l'amélioration de la qualité de l'eau sur En Gorner (mission AMO, CT, CSPS, étude géotechnique G4, mesures acoustiques, marché travaux),
- Réhabilitation du réservoir d'Eus (finalisation des paiements)
- Suppression des branchements en plomb rue Neuve et rue des Jardins à Marquixanes
- Réhabilitation du réseau d'eau potable carrer de Llimberga à Molitg les Bains (finalisation des paiements)
- Suppression des branchements en plomb rue du 8 Mai et avenue du Docteur Arrous à Prades
- Réhabilitation des installations de l'UDI de la Castellane
- Mise à jour du dossier DUP des sources de Frizzels à Taurinya
- Travaux divers eau potable
- Renouvellement du parc de compteurs

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 200 308,84	2 049 061,38
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	121 864.91 €	151 247 €
	en intérêts	38 571.94 €	36 979 €

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 257 105.63 € (253 988.47 € en 2020).

### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
	437 500 €	2 653 800 €

Pour l'année 2022 les projets envisagés sont les suivants :

Commune	Objet	Montant
Clara	Procédure de DUP	5 500 €
Clara	Réhabilitation de la canalisation d'adduction d'eau potable de Bernadal	14 500 €
Codalet	Renouvellement de la canalisation d'eau potable rue du Canigou	58 000 €
Codalet	Réhabilitation du réservoir d'eau potable	112 000 €
En Gorner	Procédure DUP En Gorner Roquemanère	5 000 €
Taurinya	DUP Frizzels	5 500 €
Toutes communes	Travaux divers eau potable*	40 000 €
Prades	Suppression branchements en plomb impasses des chanterelles, des Rovellos, rue du 8 mai et allée de las Closes	60 000 €
Toutes communes	Acquisition de compteurs	10 000 €
Toutes communes	Remplacement des compteurs de secteurs et des vannes de sectorisation sur le Conflent tranche 1	87 000 €
Toutes communes	Amélioration de la régulation sur le secteur d'eau potable du Conflent tranche 1	40 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>437 500 €</b>

## Travaux engagés et repris en restes à réaliser sur 2022

- Étude de reconnaissance et réhabilitation des sources de Bernadal sur la commune de Clara
- Travaux pour l'amélioration de la qualité de l'eau sur En Gorner (mission AMO, CT, CSPA, étude géotechnique, mesures acoustiques, marché travaux),
- Réhabilitation bâche du réservoir d'Eus,
- Travaux sur la bâche de reprise de Taurinya,

### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
	2022	527 500 €
	2023	390 250 €
	2024	507 800 €
	2025	508 900 €
	2026	548 600 €

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu  demandes d'abandon de créance et en a accordé .  
10 820,83 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0202 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 (0,0206 €/m<sup>3</sup> en 2020).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	9 474	9 714
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,08	2,18
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	8	8
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95,9%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,1%	95,2%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	96	97
P104.3	Rendement du réseau de distribution	55,7%	54,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	16,3	20,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	12,1	14,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,44%	0,37%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	50%	69,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0206	0,0202
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,1	2,4
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,24%	4,26%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,2	0,77